



Compagnons
de santé 365
jours par année:
active365.ch
enjoy365.ch

myFlex

La ligne de produits qui s'adapte
à vos besoins spécifiques et vous
offre des possibilités flexibles de
choix et de changement.

Votre santé.
Votre partenaire.



myFlex.

La ligne de produits personnelle.

La ligne de produits myFlex de la CSS accorde une grande importance à vos besoins et se module en fonction de votre situation financière. Comme complément parfait de l'assurance de base, elle vous offre des soins de base à la fois complets et bon marché. Grâce à ses possibilités de choix et de changement uniques et souples, vous pouvez en outre adapter votre couverture d'assurance de manière optimale à votre situation de vie.

Des avantages uniques pour vous.

En fonction de la catégorie de besoins choisie, entre autres:

- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans toute la Suisse et dans le monde entier
- Libre choix de la division hospitalière (commune, demi-privée, privée) avant chaque hospitalisation
- Traitements d'urgence ou planifiés ambulatoires et stationnaires dans le monde entier
- Contributions annuelles aux verres de lunettes, lentilles de contact, opérations des yeux au laser
- Transports d'urgence, rapatriement, opérations de recherche et de sauvetage
- Méthodes alternatives de traitement sans prescription médicale et libre choix parmi les nombreux thérapeutes et méthodes reconnus par la CSS
- Contributions à la correction de la position des dents pour les enfants
- Contributions aux offres de promotion de la santé et de prévention





Aussi individuelles que vous: les catégories de besoins.

La solution globale myFlex réunit les principales assurances complémentaires. Elles sont harmonisées entre elles de façon optimale, et surtout parfaitement adaptées à vos besoins spécifiques. La prime correspondante des catégories Economy, Balance et Premium est déterminée en fonction de l'étendue et de la teneur des prestations dans le domaine ambulatoire et/ou stationnaire.

Premium



Pour les personnes et les familles exigeantes qui ont envie de plus. Premium ne satisfait pas seulement le besoin marqué de sécurité, mais garantit un suivi de tout premier ordre pour tous les aspects touchant à la santé.

Balance



Pour les personnes et les familles soucieuses de la sécurité. Balance offre un complément solide et étendu à l'assurance de base à un prix abordable.

Economy



Pour les personnes qui doivent ménager leur budget. Economy couvre de base de manière pragmatique et extrêmement avantageuse.

+ Option Upgrade – une exclusivité CSS.

Changement de catégorie sans déclaration de santé: en assurant l'option Upgrade, **vous pourrez passer ultérieurement, sans nouvelle déclaration de santé, dans une catégorie supérieure de l'assurance d'hospitalisation ou ambulatoire myFlex.** Cette option vous permet d'adapter votre assurance à votre situation de vie avec souplesse, indépendamment de votre état de santé.

L'option Upgrade existe à la fois pour l'assurance ambulatoire myFlex et l'assurance d'hospitalisation myFlex. L'option peut être déclenchée tous les cinq ans (pour les 20 ans, 25 ans, 30 ans, etc. jusqu'à 70 ans max.) et au plus tôt le 1^{er} janvier suivant la date du 20^e anniversaire.

Des assurances complémentaires avec plus-value.

Assurance ambulatoire myFlex.

Le complément intelligent à l'assurance de base avec une large palette de prestations.

- Couverture dans le monde entier des cas d'urgence
- Possibilité d'assurer des traitements ambulatoires planifiés dans le monde entier
- Contributions pour les opérations des yeux au laser
- Rapatriements dans le monde entier en cas d'urgence ainsi que protection juridique du patient et à l'étranger
- Possibilité d'assurer les entreprises téméraires
- Contributions aux corrections de la position des dents chez les enfants
- Avantage pour les enfants: jusqu'à 100% de rabais familial (Plus d'informations à la page 12 Rabais familial)

Vous trouverez à la **page 7** les détails concernant l'assurance ambulatoire myFlex.

Assurance d'hospitalisation myFlex.

L'assurance d'hospitalisation particulièrement conviviale avec des prestations complètes éprouvées.

- Libre choix de l'hôpital et de la division hospitalière dans toute la Suisse selon la liste hospitalière élargie par rapport à la LAMal
 - Couverture dans le monde entier des cas d'urgence
 - Premium: couverture dans le monde entier des traitements stationnaires planifiés
- Prestations intégrées pour les cures balnéaires et de convalescence
- Avantage pour les futures mamans: prise en charge des frais d'accouchement dans les maisons de naissance ou contribution en cas d'accouchement à domicile
- Possibilité d'assurer les entreprises téméraires
- Avantage pour les enfants: jusqu'à 100% de rabais familial (Plus d'informations à la page 12 Rabais familial)
- Traitements ambulatoires dans des hôpitaux: prestations supplémentaires exclusives dans les cliniques partenaires de la CSS et à la maison

Vous trouverez à la **page 9** les détails concernant l'assurance d'hospitalisation myFlex.

✓ Compte «santé».

La CSS Assurance offre une nette plus-value aux personnes qui concluent l'assurance d'hospitalisation myFlex.

Le compte «santé» comprend des prestations complémentaires spécifiques dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, parmi lesquelles des contributions financières aux activités dans les domaines de la famille, du fitness, de l'activité physique et autres. La catégorie de besoins choisie (Economy, Balance, Premium) de l'assurance d'hospitalisation myFlex détermine l'étendue des prestations.

Vous trouverez à la **page 10** les détails concernant le compte «santé».

Assurance pour médecine alternative myFlex.

De la même manière que les méthodes thérapeutiques alternatives viennent compléter la médecine classique, l'assurance pour médecine alternative myFlex complète l'assurance obligatoire des soins.

- Libre choix parmi les fournisseurs de prestations et méthodes reconnus par la CSS
- Plafonds généreux pouvant atteindre CHF 10000 par année
- Prestations sans prescription médicale
- Pas de franchise: participation aux coûts dès le premier franc
- Rabais familial pour les enfants (plus d'informations à la page 12 Rabais familial)

Vous trouverez à la **page 11** des détails concernant l'assurance pour médecine alternative myFlex.

Compléments judicieux à myFlex.

+ Assurance pour soins dentaires.

L'assurance pour soins dentaires protège votre budget contre les coûts élevés des interventions dentaires.

+ Assurance des frais de guérison en cas d'accident.

Complétez votre couverture d'assurance par des prestations supplémentaires optimales en cas d'accident.

+ Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

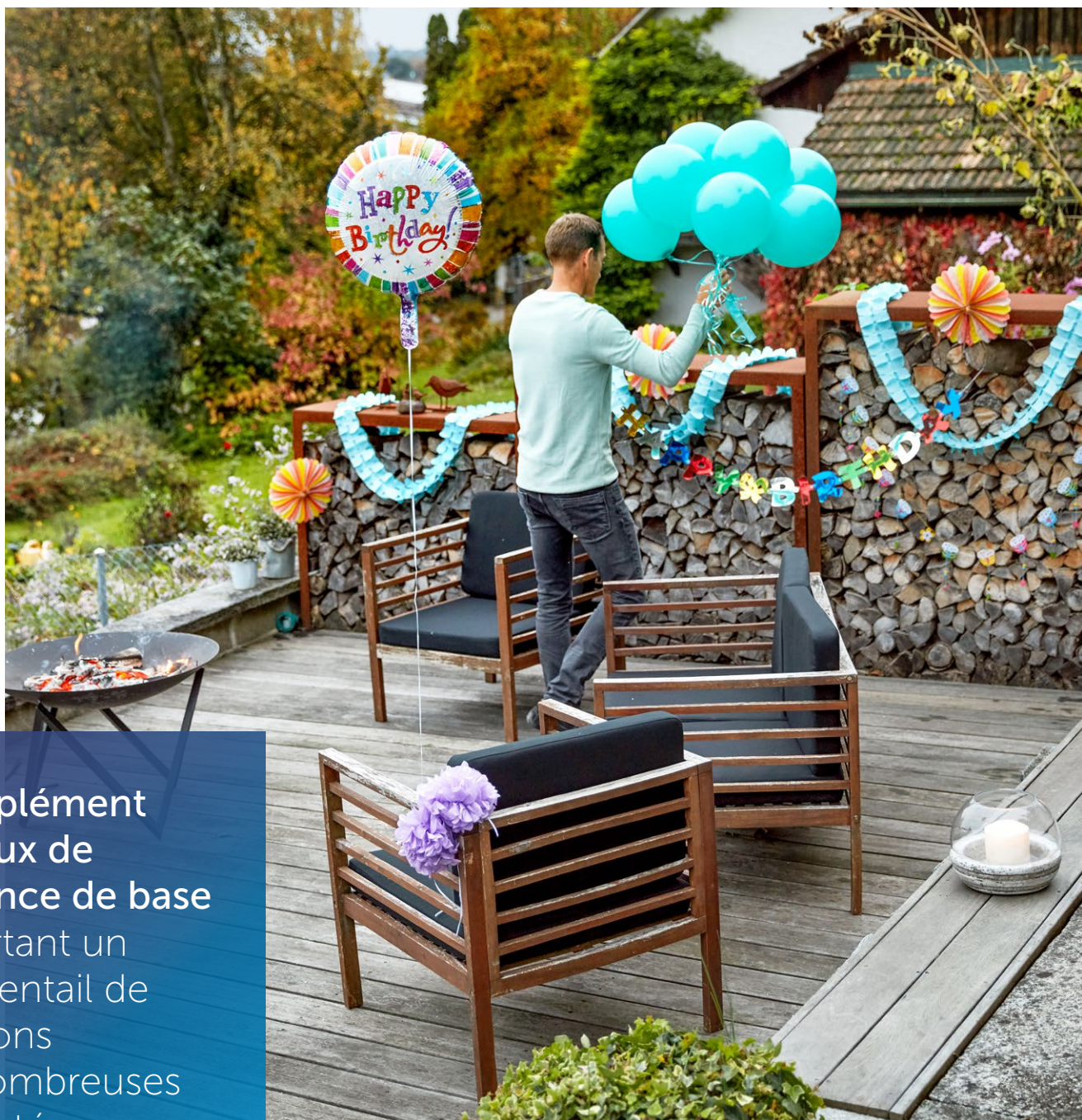
Lors de la conclusion de l'assurance d'hospitalisation myFlex, vous bénéficiez d'un rabais de 25% sur la prime de l'assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

+ Assurance pour décès ou invalidité.

Protégez-vous contre les conséquences financières d'un accident ou d'une maladie avec l'avantage d'une prime basse.



Assurance ambulatoire myFlex. Complète et avantageuse.



Le complément ingénieux de l'assurance de base comportant un large éventail de prestations et de nombreuses nouveautés.

Le plus populaire

	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★
Suisse			
Médicaments*	90%, illimité pour les médicaments prescrits par le médecin	90%, illimité pour les médicaments prescrits par le médecin	90%, illimité pour les médicaments prescrits par le médecin
Vaccins préventifs et de protection*	90%, illimité	90%, illimité	90%, max. CHF 100/a.c.
Moyens auxiliaires*	90%, max. CHF 2000/a.c.	90%, max. CHF 1000/a.c.	90%, max. CHF 500/a.c.
Examen gynécologique préventif	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité
Aides à la vue (verres de lunettes, lentilles de contact, laser pour yeux)	CHF 300/cas jusqu'à 18 ans, CHF 300/a.c. à partir de 19 ans	CHF 150/cas jusqu'à 18 ans, CHF 150/a.c. à partir de 19 ans	×
Traitements dentaires	50%, max. CHF 2000/a.c. jusqu'à 18 ans	50%, max. CHF 1000/a.c. jusqu'à 18 ans	×
Correction de la position des dents	50%, illimité jusqu'à 20 ans	50%, max. CHF 12000/a.c. jusqu'à 20 ans	×
Extraction des dents de sagesse	50%, max. CHF 2000/a.c. à partir de 19 ans	50%, max. CHF 1000/a.c. à partir de 19 ans	×
Soins à domicile et aide ménagère	Pour les soins et l'aide réunis: max. CHF 100/jour, max. CHF 4000/a.c. (sur prescription médicale)	Pour les soins et l'aide réunis: max. CHF 50/jour, max. CHF 2000/a.c. (sur prescription médicale)	×
Psychothérapie	75%, max. CHF 3000/année civile auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base	75%, max. CHF 1000/année civile auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base	×
Correction des oreilles ambulatoire	90%, max. CHF 5000/personne jusqu'à 18 ans	90%, max. CHF 2000/personne jusqu'à 18 ans	×
Stérilisation ambulatoire	90%, max. CHF 5000/cas	90%, max. CHF 2000/cas	×
Produits médicaux*	90%, illimité pour produits médicaux prescrits par le médecin, économiques et scientifiquement reconnus qui sont vendus aux prix courants du marché	×	×
Soins à domicile par un membre de la famille sans preuve de la perte de gain	CHF 20/jour pour les soins, max. CHF 2000/a.c. (sur prescription médicale)	×	×
Entreprises téméraires	Max. CHF 250000/a.c.	×	×
Maternité			
Echographie	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité
Accouchement ambulatoire (en dehors du lieu de travail et de domicile)	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité
Allaitement	CHF 200/enfant	CHF 200/enfant	CHF 200/enfant
Etranger monde entier			
Traitement d'urgence ambulatoire et stationnaire	Ambulatoire: 90%, illimité Stationnaire: illimité	Ambulatoire: 90%, illimité Stationnaire: illimité	Ambulatoire: 90%, illimité Stationnaire: illimité
Assistance de personnes	Assurée	Assurée	Assurée
Traitements ambulatoires planifiés	90%, max. CHF 250000/a.c.	×	×
Assurance de protection juridique du patient et à l'étranger (Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA)	CHF 250000/cas en Europe, CHF 50000/cas hors d'Europe	CHF 250000/cas en Europe, CHF 50000/cas hors d'Europe	CHF 250000/cas en Europe, CHF 50000/cas hors d'Europe
Transports Suisse et monde entier			
Transports d'urgence, recherche et sauvetage	Transports d'urgence: illimité, opérations de recherche et sauvetage: CHF 100000/cas	Transports d'urgence: illimité, opérations de recherche et sauvetage: CHF 100000/cas	Transports d'urgence: illimité, opérations de recherche et sauvetage: CHF 100000/cas
Transports pour éviter/raccourcir une hospitalisation	CHF 2000/a.c.	CHF 1000/a.c.	CHF 250/a.c.
Rapatriement	Illimité	Illimité	Illimité

Idéal avec l'assurance pour soins dentaires

a. c. = année civile * reconnu par la CSS

Assurance d'hospitalisation myFlex. Adaptée aux besoins et au budget.

L'assurance d'hospitalisation myFlex particulièrement agréable pour les clients, qui comporte des prestations complètes éprouvées et des nouveautés attrayantes.



- * en cas de séjour stationnaire d'au moins 4 jours (3 nuits), la CSS rembourse CHF 1000 si cette division a été choisie
- ** en cas de séjour stationnaire d'au moins 4 jours (3 nuits), la CSS rembourse CHF 2000 si cette division a été choisie
- *** si hors liste des hôpitaux
- **** Plus d'informations: css.ch/aas



	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★
Champ d'application territorial	Monde entier pour traitements planifiés et d'urgence	Traitements planifiés en Suisse, d'urgence dans le monde entier	Traitements planifiés en Suisse, d'urgence dans le monde entier
Libre choix de la division (commune, demi-privée, privée) en cas de traitement stationnaire	Choix de la division avant l'entrée à l'hôpital ou en clinique. Selon la division choisie, la participation aux coûts fixée lors de la conclusion du contrat est facturée par année civile.	Choix de la division avant l'entrée à l'hôpital ou en clinique. Selon la division choisie, la participation aux coûts fixée lors de la conclusion du contrat est facturée par année civile.	Choix de la division avant l'entrée à l'hôpital ou en clinique. Selon la division choisie, la participation aux coûts fixée lors de la conclusion du contrat est facturée par année civile.
Hôpital stationnaire	Choix parmi tous les hôpitaux	Choix parmi les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS	Choix parmi les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS
Stérilisation stationnaire	Max. CHF 10000/cas	Max. CHF 4000/cas	Max. CHF 500/cas
Psychiatrie stationnaire	Choix parmi toutes les cliniques, max. 180 jours/a.c.	Choix parmi les cliniques reconnues par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/a.c.	Choix parmi les cliniques reconnues par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/a.c.
Traitements ambulatoires dans des hôpitaux****	Libre choix du médecin, libre choix du rendez-vous, espace privé à l'hôpital, nuitée. Couverture des coûts dans les cliniques partenaires de la CSS max. CHF 1400/année civile Prestations supplémentaires (tickets de parking, frais de voyage, garde d'enfants, etc.) max. 500 CHF/année civile	Libre choix du médecin, libre choix du rendez-vous, espace privé à l'hôpital, nuitée. Couverture des coûts dans les cliniques partenaires de la CSS max. CHF 900/année civile Prestations supplémentaires (tickets de parking, frais de voyage, garde d'enfants, etc.) max. 300 CHF/année civile	×
Rooming-In	Pour une personne accompagnant l'enfant, ou l'adulte max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/a.c.	Pour une personne accompagnant l'enfant, max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/a.c.	×
Entreprises téméraires	Max. CHF 500000/a.c.	×	×
Réadaptation			
Réadaptation stationnaire	Choix parmi tous les hôpitaux, illimité	Choix parmi les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/a.c.	Choix parmi les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/a.c.
Cures balnéaires et de convalescence	Ensemble max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/a.c.	Ensemble max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/a.c.	Ensemble max. CHF 20/jour, max. CHF 500/a.c.
Transports			
Coûts de transport pour éviter ou raccourcir une hospitalisation	Max. CHF 2000/a.c., sans cumul avec l'assurance ambulatoire myFlex	Max. CHF 1000/a.c., sans cumul avec l'assurance ambulatoire myFlex	Max. CHF 250/a.c., sans cumul avec l'assurance ambulatoire myFlex
Maternité (prestations incluses)			
Prestations de maternité en maison de naissance*** stationnaire	Tous les frais de séjour attestés, mais au moins CHF 1000	Tous les frais de séjour attestés, mais au moins CHF 1000	Pour un accouchement stationnaire CHF 1000
Prestations de maternité en maison de naissance ambulatoire ou accouchement ambulatoire à domicile	CHF 2000 par accouchement sans coûts certifiés	CHF 1500 par accouchement sans coûts certifiés	CHF 1000 par accouchement sans coûts certifiés
Coûts du séjour et du premier examen pour nouveau-né	Max. pendant 60 jours à partir de la naissance	Max. pendant 30 jours à partir de la naissance	Max. pendant 10 jours à partir de la naissance
Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère	Jusqu'à 10 semaines après la naissance, l'ensemble des coûts	Jusqu'à 10 semaines après la naissance, max. CHF 100/jour	×
Etranger			
Traitements stationnaires planifiés à l'étranger	Max. CHF 500000/a.c.	×	×
Participation aux coûts (sur les frais de traitement qui dépassent la LAMal)	Dans les hôpitaux en Suisse. La division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1 Commune: sans part. coûts* Demi-privée: sans part. aux coûts Privée: 35%, max. CHF 2000 Variante 2 Commune: sans part. coûts** Demi-privée: sans part. aux coûts* Privée: sans part. aux coûts	Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS. La division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1 Commune: sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 2000 Privée: 35%, max. CHF 4000 Variante 2 Commune: sans part. aux coûts* Demi-privée: sans part. aux coûts Privée: 35%, max. CHF 2000	Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS. La division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1 Commune: sans part. aux coûts Demi-privée: 40%, max. CHF 8000 Privée: 70%, max. CHF 14000 Variante 2 Commune: sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 4000 Privée: 35%, max. CHF 7000

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie a.c. = année civile part. aux coûts = participation aux coûts

Compte «santé» et bonus du compte «santé».

En tant que partenaire santé, nous en faisons plus. Nous contribuons à de nombreuses activités pour la santé, la prévention et le bien-être. Choisissez en fonction de vos envies et de votre situation:

- **Famille:** préparation à l'accouchement, natation pour bébés et petits enfants, urgences pour les petits enfants, etc.
- **Fitness:** abonnement dans un centre de fitness, cours de fitness et de danse
- **Activité physique:** gymnastique du dos, aqua-fit, etc.
- **Divers:** gestion du stress, sevrage du tabac, training autogène, gymnastique et natation pour la fonction cardiaque, yoga, etc.
- **Check-up:** vous trouvez les informations sur le check-up sur css.ch/check-up

Conditions de l'offre.

Avec le **compte «santé»**, la CSS offre une nette plus-value aux personnes qui concluent l'assurance d'hospitalisation myFlex. La catégorie de besoins choisie (Economy, Balance, Premium) de l'assurance d'hospitalisation myFlex détermine les échelons d'offre du compte «santé».

Les assurés myFlex avec compte «santé» Balance ou Premium bénéficient en plus du **bonus du compte «santé»**.

Echelon de l'offre (Assurance d'hospitalisation myFlex)	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★
Compte «santé»	Contribution maximale tous domaines confondus par année civile		
	50 %, max. CHF 700	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 300
Domaine d'offre	Contribution maximale par domaine et par année civile Pour les prestations de plusieurs domaines: voir le maximum pour tous domaines confondus		
Famille	50 %, max. CHF 700	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 300
Fitness	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 250	50 %, max. CHF 150
Activité physique	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 250	50 %, max. CHF 150
Divers	50 %, max. CHF 500	50 %, max. CHF 250	50 %, max. CHF 150
Check-up Informations sur css.ch/check-up	50 %, max. CHF 1000 toutes les 2 années civiles assurées	50 %, max. CHF 500 toutes les 2 années civiles assurées	50 %, max. CHF 300 toutes les 2 années civiles assurées
Bonus du compte «santé»			
Association sportive			
Pisc. ouv./couv., murs/salles d'escalade (mur, bloc) Contribution à l'abon. saisonnier ou annuel	50 %, max. CHF 100/ année civile	50 %, max. CHF 100/ année civile	x
Carte suisse d'accès aux pistes de ski de fond et carte saisonnière locale			
Podomètre (Podomètres reconnus: Fitbit, Garmin, Polar ou Suunto)	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	x

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur css.ch/comptesante

Modifications de l'offre: L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS sur une base unilatérale.

Autres offres pour la promotion de la santé.

Economiser futé: profitez de rabais dans le shop en ligne enjoy365.ch

enjoy365

Se motiver au quotidien: avec l'appli active365, votre mode de vie sain est récompensé jusqu'à CHF 400

active365

Private Assistance. Service Premium. Exclusif. Global.

Vous devez bientôt subir un traitement médical ou une opération? Chez quel spécialiste ou dans quels hôpitaux le traitement doit-il s'effectuer? Comment organiser le ménage/la garde des enfants pendant le séjour à l'hôpital? Private Assistance apporte, dans ce cas-là, une aide et un accompagnement globaux, compétents et fiables.

✓ Préposé au suivi Premium.

Les assurés qui ont conclu l'échelon Premium ont à leur disposition, pour un suivi et un accompagnement individuels, tant dans un cas de prestations concret que s'il n'y a pas, un préposé personnel au suivi Premium qui répond à toutes les questions concernant l'assurance, la médecine, la santé et les soins.

✓ Coach médical.

Pour les traitements médicaux à la suite d'un accident ou d'une maladie, le préposé au suivi Premium fournit, sur demande, un coach médical personnel expérimenté et indépendant. Celui-ci soutient l'assuré, en fonction de ses besoins, lorsque cela est souhaité et nécessaire, avant, pendant et après un traitement médical. Il permet à l'assuré en outre d'avoir le meilleur accès à des spécialistes et hôpitaux appropriés et organise et coordonne le traitement médical, par une seule personne.

✓ Prestations de soutien.

Le préposé au suivi Premium offre, en cas de traitement médical ou pendant une hospitalisation ou une cure, des prestations de soutien professionnelles selon les souhaits et les besoins de l'assuré. Ce dernier bénéficie de l'organisation et de la prise en charge (jusqu'à hauteur de CHF 500/cas et CHF 1000/année civile) de services professionnels liés à un traitement médical ambulatoire ou stationnaire, tels que la garde d'enfants, les soins aux animaux domestiques ou l'entretien de la maison.

✓ Carte gold Premium.

Les assurés qui ont la Private Assistance reçoivent la carte gold Premium de la CSS. Celle-ci garantit, avec les informations de contact qui y figurent, l'accès aux avantages réservés aux assurés Premium.

Condition de l'offre.

Bénéficient du service Private Assistance tous les assurés qui ont conclu l'assurance ambulatoire myFlex Premium ainsi que l'assurance d'hospitalisation myFlex Premium. La CSS peut en tout temps modifier l'offre.

Vous trouvez d'autres informations au sujet de la validité, de l'offre et des conditions sous css.ch/pa

Assurance pour médecine alternative myFlex. La solution globale.

L'assurance pour médecine alternative myFlex complète de manière astucieuse l'assurance obligatoire de base et comporte un éventail large et varié de prestations.

	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★
Traitements et médicaments ambulatoires/stationnaires Traitements et médicaments pour les traitements de médecine complémentaire y compris médicaments prescrits reconnus par la CSS. Fournisseurs de prestations et traitements dispensés selon des méthodes de médecine alternative reconnues par la CSS. Pour les séjours hospitaliers, les prestations sont les mêmes que pour les traitements ambulatoires.	75%, max. CHF 10000/année civile	75%, max. CHF 3000/année civile	75%, max. CHF 1000/année civile
Traitements avec couverture limitée Certaines méthodes comme les massages médicaux et classiques ont leur propre limite. (cf. liste des méthodes sous css.ch/myflex-alternative).	75%, max. CHF 2000/année civile	75%, max. CHF 600/année civile	75%, max. CHF 200/année civile

Notre recommandation

Vos possibilités personnelles de réaliser des économies.

Rabais familial.

En tant qu'assureur familial, la CSS accorde les rabais familiaux* suivants sur les primes des produits myFlex pour les enfants et les jeunes (jusqu'à 20 ans):

	Premium	Balance	Economy
Assurance ambulatoire myFlex	50%	50%	50%
Assurance d'hospitalisation myFlex	50%	50%	100%
Ass. pour médecine alternative myFlex	25%	25%	25%

* Est considérée comme famille une communauté formée par les parents** et leurs enfants (jusqu'à 20 ans). Pour qu'une famille bénéficie des rabais familiaux pour les enfants, les conditions suivantes doivent être remplies: au moins une personne chargée de l'éducation et l'enfant au bénéfice du rabais doivent vivre ensemble dans un ménage. En outre, tous les deux doivent avoir conclu l'assurance de base auprès de la CSS ainsi que l'assurance complémentaire correspondante.

** Parents = personnes chargées de l'éducation: le statut du père ou de la mère peut aussi être assumé par un autre membre adulte de la famille qui vit dans le même ménage: p. ex. parents nourriciers, adoptifs, de même sexe.

Bonus pour la durée contractuelle.

Pour des contrats de 3 ans, la CSS accorde un rabais de 2% sur les primes, pour 5 ans de 4%.

Bonus pour absence de prestations.

Les conditions de l'octroi d'un bonus pour absence de prestations sont remplies lorsque, pendant la période de référence, aucune prestation n'a été sollicitée au titre de l'assurance correspondante: ceux qui se rendent moins souvent chez le médecin ou à l'hôpital sont récompensés. Le droit au bonus est réexaminé chaque année. Son montant dépend de l'évolution des affaires d'assurance.

Passer à myFlex et profiter de tous ses avantages.

Nous vous aidons volontiers à composer avec myFlex une solution d'assurance optimale parfaitement adaptée à vos besoins spécifiques.

Des conseils personnalisés: **0844 277 277**
L'agence la plus proche de chez vous: **css.ch/agence**

Cette brochure a pour but de vous donner un aperçu des prestations. Pour plus de détails, les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) applicables selon la police de l'assurance ambulatoire, d'hospitalisation et pour médecine alternative myFlex de la CSS Assurance SA, ainsi que la loi sur le contrat d'assurance (LCA), sont déterminantes.

